



Bulletin municipal

Eugénie-les-Bains



Juin 2015

Période du 01 janvier 2015 au 30 juin 2015

SOMMAIRE

Les informations communales p. 3
Le coin des associations p. 20



EDITORIAL

Le temps passe et les années filent Notre village avait besoin d'un relooking, comme nous l'avions annoncé.

Les travaux ont commencé, la peinture de la salle d'animation est réalisée ainsi qu'un parking à la place de l'ancien camping afin de sécuriser les sorties de l'école.

La rue principale est en cours de modification avec la création de zones d'arrêts afin d'améliorer la circulation quotidienne et la mise en place d'un sens unique pour le marché du mercredi matin.

D'autres réflexions sont en cours comme la réfection de la place face aux arènes et la création d'un mini-golf. Le paysagement de la rue sera repensé avec de nouvelles plantations au mois octobre.

Continuons à travailler ensemble pour qu'Eugénie reste ce petit village convivial où nous aimons vivre.

Philippe BRETHERS
Maire

Infos pratiques

La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains

Tél : 05 58 51 15 37

Fax : 05 58 51 10 01

E-mail : mairie.eugenie@wanadoo.fr

<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Facebook "Eugénie les Bains animations" :
<https://fr-fr.facebook.com/pages/Eugénie-les-Bains-animations/106187096146451>

Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

Les comptes rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 24 novembre 2014

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Réunion de concertation entre la Mairie et la Compagnie Thermale

M. le Maire a souhaité rencontrer M. et Mme GUERARD afin d'évoquer ensemble l'affectation du Mécénat offert par la Cie Thermale à la Commune depuis plusieurs années.

Cette rencontre s'est avérée constructrice et a permis de débattre sur divers projets tels que l'amélioration de l'éclairage public sur le parking des thermes, la réflexion sur un nouveau plan de circulation et de stationnement dans le bourg, un nouveau paysagement de la Rue Vielle et des travaux sur la façade de l'église.

Le Conseil Municipal souhaite associer M. et Mme GUERARD à la réflexion de ces divers projets.

Révision des contrats d'assurance

Les compagnies SMACL et GROUPAMA ont été mises en concurrence et il s'avère que le rapport « Garanties/Prix » est plus intéressant à la SMACL.

M. le Maire est donc chargé de signer le nouveau contrat avec la SMACL après avoir mis à jour la liste des bâtiments à assurer et contrôlé les surfaces portées sur le contrat.

Viabilisation du terrain de M. HEBRARD 37 Chemin d'Iragon

Un courrier a été adressé à M. HEBRARD pour faire le point sur la viabilisation de son terrain :

- Eau : un compteur d'eau a été posé en bordure du CD 454. La commune devra acheminer le réseau jusqu'au droit du terrain mais ces travaux ne pourront être réalisés qu'après achèvement total de la construction des 10 logements portés sur le permis de construire, le diamètre de la canalisation ne pouvant être déterminé avant.
- Assainissement : le terrain est desservi, le réseau

aboutit à moins de 100 m du terrain. Tous les autres travaux sont à charge du propriétaire du terrain.

- Electricité : une extension de réseau devra être réalisée. Le coût de cette extension sera à charge de la commune. Toutefois, il appartient au propriétaire, auparavant, de demander le branchement à ERDF qui chargera alors le SYDEC d'effectuer l'extension pour le compte de la commune. Tous les autres frais seront à charge du propriétaire (compteur, branchement, etc....).

- Voirie : les travaux définitifs de voirie ne pourront être réalisés par la commune qu'après achèvement total de la construction des 10 logements.

Compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie

La commission voirie a fait une visite des chemins communaux et ruraux et listé les travaux à réaliser :

- Point-à-temps sur l'ensemble de la voirie, si besoin.
- Des travaux plus importants seront entrepris sur :
 - la route de Pélot et la route du Conte, après enlèvement des racines de pin, ainsi que sur la route du Conte
 - la route de la voie ferrée
- Curage du fossé de la route de Lanusse, à partir du croisement avec la RD 11.

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour va entreprendre un reclassement des routes en fonction du trafic.

Compte-rendu de la réunion de la commission communale des espaces verts

Divers travaux d'entretien à réaliser ont été également répertoriés par la Commission des espaces verts. La liste sera remise aux employés communaux pour suite à donner.

Présentation du nouveau plan de circulation et de stationnement

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de plan de circulation et de stationnement dans le bourg et adopte les principes suivants :

- Déviation de la circulation, le mercredi matin, par la route de la poste, laissée en double sens de cir-

culation, avec flèches de passage prioritaire aux endroits les plus étroits,

- Aménagement de zones refuges de stationnement dans le bourg, avec durées limitées. Une réunion sera organisée sur les lieux afin de déterminer les nombres et les lieux de ces stationnements refuges.

Montant du loyer pour la location du logement de la poste dans un cadre professionnel

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer comprenant le logement et les places de stationnement qui sera demandé à Monsieur SZABO, médecin généraliste, et Madame DE BRISIS, Podologue-Pédicure, pour la location du local professionnel sis 520 route de la poste, dans le cadre d'un usage professionnel à usage de cabinet médical et pédicure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de co-louer à M. SZABO et Mme DE BRISIS le local pour usage professionnel,
- Fixe le montant de la co-location mensuelle à 800 €, charges non comprises.
- Mandate M. le Maire ou son représentant pour signer le contrat de bail avec les preneurs ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Adhésion au groupement de commandes de fournitures d'équipements de protection individuelle

Des dispositions législatives et réglementaires imposent aux employeurs publics d'équiper certaines catégories d'agents en vêtements dont la fonction est d'assurer à ceux-ci une protection individuelle dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail. Afin de répondre aux besoins des collectivités territoriales et des établissements publics en matière d'équipements de protection individuelle (EPI) des agents et, au regard des coûts élevés induits par l'achat récurrent de telles fournitures qui sont obligatoires en vertu des règles de santé et de sécurité au travail, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, les collectivités territoriales et leurs établissements proposent aux personnes publiques précitées du département des Landes de mutualiser l'achat de ces fournitures dans le cadre d'un groupement de commandes dédié à l'organisation, la passation et l'exécution d'un marché public de

fournitures.

Dans le cadre de cette procédure, régie par l'article 8 du code des marchés publics, une convention doit être conclue entre les membres du groupement de commandes pour chaque type de besoins. Celle-ci doit déterminer notamment, outre l'objet et les différents partenaires du groupement :

- L'organisme qui assure le rôle de coordonnateur du groupement ;
- Les missions du coordonnateur ;
- Les rôles de chacun des membres ;
- Les modalités et critères de prise en charge financière de la part revenant à chaque personne publique.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal se prononce sur l'adhésion de notre commune au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de fournitures d'EPI et autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que les marchés publics ou accords-cadres et leurs avenants et à en assurer leur exécution pour ce qui concerne notre commune qui en découleront ;

Le choix du ou des titulaire(s) sera effectué par la Commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

De plus, le conseil municipal sera informé des résultats de la mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant ;
- D'autoriser la Commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché ;
- Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- Décide de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés sub-

séquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Questions diverses

- Le Plan Communal de sauvegarde mis à jour est consultable en mairie.
- La Commune percevra la somme de 12 636.36 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et 20 834,66 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement, 2014. Ces versements dépassent les prévisions budgétaires d'environ 4 000 €.
- Le Conseil Municipal décide de renouveler les Colis de Noël pour les Eugénoises et Eugénois de plus de 80 ans.
- La presque totalité des décorations de Noël a été volée dans les locaux du foyer socioculturel. Le Conseil Municipal décide de débloquer le budget nécessaire pour renouveler le stock.
- Monsieur Francis DUPOUTS demande la possibilité de nettoyer et dégraisser la zone de grillades, à l'entrée des cuisines et du local ACCA, après les soirées grillades. Les associations et la commune sont chargées de veiller à ce que cette zone reste propre.
- Le Conseil Municipal souhaite réfléchir sur une façon « d'embellir » les conteneurs à ordures ménagères dans le paysage du bourg, à l'aide de végétaux ou de bois.

Séance du 26 janvier 2015

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absents excusés : M. Francis DUPOUTS

Aménagement du parking route de la poste

Le démarrage des travaux de réfection du réseau assainissement collectif de la route d'Aire ont précipité l'aménagement du parking route de la poste, sur le site de l'ancien camping.

Dans un premier temps, des végétaux ont été arrachés et une couche de cailloux et gravier a été déposée sur le terrain afin de le rendre praticable. Les cars scolaires, les parents d'élèves, le personnel et les fournisseurs accèdent à l'école par ce nouveau parking. Une étude sera faite pour optimiser le nombre de places de stationnement, quitte à arracher quelques arbres. Monsieur Michel BRETHERS est chargé de proposer un plan de stationnement.

Eclairage Public Rural

Pose de candélabres supplémentaires sur le parking des thermes

Après avoir pris connaissance du dossier établi par le SYDEC pour la pose de deux candélabres

supplémentaires sur le parking des thermes, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Accepte le devis établi dressé par le SYDEC établi ainsi :

▪ Montant estimatif TTC	13 240.00 €
▪ TVA pré financée par le SYDEC	2 072.00 €
▪ Montant HT	11 168.00 €
▪ Subvention SYDEC	7 147.00 €
▪ Participation communale	4 020.00 €

➤ Décide que la part communale de 4 020.00 € sera payée par emprunt syndical

➤ Charge le SYDEC de réaliser les travaux de pose de deux candélabres d'éclairage public supplémentaires sur le parking des thermes

➤ Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.

Demande de devis pour extension du réseau d'éclairage public

Le Conseil Municipal charge le SYDEC d'étudier le remplacement de l'éclairage public sur le chemin piétonnier allant du parking des thermes à la route Nicolas afin de le mettre aux normes et de l'intégrer dans le réseau Eclairage Public SYDEC. Il demande également une étude pour la pose de deux candélabres supplémentaires sur la route de Mounon, entre la Mairie et la Salle d'Animation.

Réseau Assainissement Route d'Aire

Les travaux de remplacement du réseau ont débuté sous la maîtrise d'ouvrage du SYDEC. Cette opération sera terminée fin février. A cette occasion, tous les regards assainissement positionnés dans les cours de récréation des deux écoles seront supprimés.

Horaire de fonctionnement de l'éclairage public

Par arrêté du 6 janvier dernier, M. le Maire a fixé le fonctionnement de l'éclairage public comme suit :
« **Article 1^{er}** : L'éclairage public sera interrompu :

- **De 1h00 à 5h30 du matin**
- **Du 01 janvier au 31 décembre**
- **Sur l'ensemble du bourg et du lotissement communal »**

Lors des fêtes et soirées, il est toujours possible de modifier les durées d'éclairage.

Aide accordée aux familles eugénoises dont les enfants fréquentent le centre de loisirs d'Aire sur l'Adour en 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- de renouveler l'aide accordée aux familles eugénoises dont les enfants fréquentent le centre de loisirs d'Aire sur Adour
- de fixer le montant de l'aide à 5.00 € par jour et par enfant, avec une durée maximale de 21 jours par an et par enfant

Vérification des emplacements des conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif

Un plan d'implantation des conteneurs a été fourni par le SICTOM. La Commission Voirie est chargée de comparer cette carte avec tous les emplacements placés sur le domaine public. Ensuite, les propriétaires ayant placé des conteneurs (privés) sans autorisation sur le domaine public seront contactés afin de les déplacer.

Attribution d'une subvention de 150 € à l'Union Sportive Dacquoise

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire :

- Décide de verser une subvention de 150 € à l'Union Sportive Dacquoise, domiciliée 3 Boulevard Lasaosa à Dax, pour l'organisation du Grand Prix des Stations Thermales qui se déroulera le 01

mai 2015 avec arrivée de la course à Eugénie Les Bains

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

Devis NETT ADOUR pour nettoyage salle animation et église

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis, 832 € TTC, établi par la Société Nett Adour d'Aire sur l'Adour pour le nettoyage des cuisines et des vitres de la salle d'animation ainsi que de l'église (poussière, tapis et autels). Avant de prendre une décision, un nouveau devis sera demandé à Nett Adour en intégrant le nettoyage du bas de la salle d'animation, y compris bas de murs et toilettes, ainsi que le dépoussiérage de la chaire de l'église.

Demande de mise en disponibilité de Madame Catherine AUGER MALET, adjoint d'entretien

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande formulée par Madame Catherine AUGER MALET pour obtenir une mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une durée de 3 ans renouvelable à compter du 01 mai 2015. Monsieur le Maire décide d'accorder cette mise en disponibilité à compter du 01 mai 2015.

L'arrêté du Maire correspondant sera pris et transmis au Centre de Gestion des Landes et à l'intéressée.

Nettoyage de la salle d'animation par les associations

Le Conseil Municipal tient à rappeler que les associations qui utilisent la salle d'animation doivent rendre les locaux, la vaisselle et le mobilier propres. Il a été constaté encore récemment que cette demande n'était pas respectée.

Dans ce cas, les heures de ménage faites par les employés communaux seront facturées à l'association concernée. Il en est ainsi avec l'Association Eugénie Santé Nature en application d'une convention signée entre les deux parties.

Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par les agents de catégorie C et B

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vu le décret 2006-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, décide :

- Peuvent être amenés à faire des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du maire, les agents titulaires et non titulaires de catégories C et de catégorie B jusqu'à l'indice brut 380, relevant des grades d'emploi suivants : Animation et Technique.
- Le nombre d'heures réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Subvention accordée à l'Association départementale des Restaurants du Cœur des Landes

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de subvention formulée par l'Association départementale des restaurants du Cœur. Le montant de la subvention, arrêté à la somme de 100 € pour l'année 2015, sera inscrit à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Facturation Assainissement compteurs multiples

Le SYDEC a suspendu sa décision de facturer des abonnements multiples pour un même compteur qui dessert plusieurs logements.

Résultats financiers et orientations budgétaires

Les comptes prévisionnels font apparaître un excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2015 de l'ordre de 84 000 €.

Le FCTVA à récupérer sur les travaux de construction de la mairie s'élève à 99 000 € pour 2015. Ces résultats satisfaisants permettent d'envisager

Séance du 27 février 2015

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Vote des comptes administratifs 2014 de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et du Local Commercial Gestion BARBE

M. le Maire cède la présidence à Monsieur Lionel LAFARGUE pour le vote des comptes administratifs 2014.

divers travaux pour 2015 dont des travaux de peinture et électricité de la salle d'animation, parking de la poste, éclairage public du parking des thermes, plan de circulation et de stationnement du bourg, aménagement du premier étage de la mairie, place des arènes.

Tous ces points seront redéfinis lorsque les résultats de l'année 2014 seront définitivement arrêtés.

Dénonciation de la convention de mise à disposition de services SYDEC/COMMUNE

Le Conseil Municipal souhaite dénoncer la convention de mise à disposition de services entre le SYDEC et la Commune. Cette convention du 29/7/2008 établit que le SYDEC verse la somme annuelle de 600 € à la commune en contrepartie des travaux d'entretien de la station d'épuration. Il s'avère que cette somme ne couvre pas les frais engagés et il convient donc de la renégocier.

Questions diverses

- PUBLI TURSAN a proposé différents modèles de lettrines pour identifier la salle d'animation en façade. Le Conseil Municipal fait son choix et charge Madame Elisabeth LUCMORT de passer commande.
- Minigolf : un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département, de la Réserve Parlementaire et de la Direction jeunesse et Sports.

Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014,
- arrête ainsi les comptes au 31/12/2014 :

CCAS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 812.03 €	1 812.03 €
Résultat cumulé		0.00 €

- Approuve le compte de gestion établi par le Trésorier

Le Centre Communal d'Action Social est dissous par décision du Conseil Municipal à la date du 31/12/2014.

Gestion Local Commercial BARBE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Local Commercial BARBE	Dépenses	Recettes
Investissement	9 047.54 €	4 330.01 €
Fonctionnement	6 019.81 €	13 371.05 €
Résultat d'investissement		- 4 717.53 €
Résultat de fonctionnement		+ 7 351.24 €
RESULTAT CUMULE		+ 2 633.71 €

- affecte les résultats comme suit sur le budget 2015 :
 - affectation complémentaire en réserve (1068) : ... 4 417.53 €
 - résultat reporté en fonctionnement : .. 2 633.71 €
 - déficit d'investissement reporté : 4 717.53 €
- approuve le compte de gestion établi par le Trésorier

Budget Principal 2014 de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014 qui s'établit ainsi :

Commune	Dépenses	Recettes
Investissement	410 164.59 €	354 483.39 €
Fonctionnement	464 791.31 €	604 916.55 €
Résultat d'investissement		- 55 681.20 €
Résultat de fonctionnement		140 125.24 €

- Affecte les résultats comme suit sur le budget communal 2015 :
 - Excédent fonctionnement cumulé 140 125.24 €
 - Déficit investissement cumulé 55 681.20 €
 - Affectation en réserve au c/1068 (RI) 55 681.20 €
 - Résultat fonctionnement reporté au 002 (RF) : 84 444.04 €
 - Déficit investissement reporté (c/001) 55 681.20 €

- Approuve le compte de gestion établi par le Trésorier

Projet de minigolf

Une rencontre s'est tenue dans le courant de la semaine avec la responsable du service tourisme du Conseil général des Landes.

Le dossier de demande de subvention a reçu l'agrément du Conseil Général qui pourrait accorder une aide de 20 % à condition que le coût de la réalisation atteigne les 50 000 €.

Un dossier de demande de subvention va être également adressé au Conseil Régional d'Aquitaine compétent pour financer ce type de projets, ainsi qu'à la préfecture des Landes qui dispose toujours de crédits disponibles DETR 2015.

En fonction des réponses des divers partenaires financiers, le projet définitif du minigolf sera redéfini.

Matérialisation des places de stationnement sur le parking de la poste

D'après une première étude, il s'avère que 53 emplacements pourraient être matérialisés sur le parking tel que aménagé actuellement. Il faut voir si l'abattage d'un ou plusieurs arbres permettrait d'augmenter ce nombre d'emplacements.

L'apport de gravier supplémentaire et la végétalisation des abords de ce parking sont à l'étude.

Mécénat 2012 de la Cie Hôtelière et Fermière Michel GURARD

Une rencontre sera organisée avec M. et Mme GUERARD afin de faire le point sur les aménagements et acquisitions à réaliser dans le cadre de leur dernier Mécénat : achats de végétaux, éclairage du parking des Thermes, achat de mobilier urbain et réhabilitation des contreforts de l'église. Des crédits sont inscrits en réserve afin de financer une partie de ces travaux.

M. le Maire rappelle que M. et Mme GUERARD seront associés au choix de couleur avant de repeindre la salle d'animation.

Devis NETT ADOUR

Le Conseil Municipal passe commande auprès de NETT ADOUR pour le nettoyage de la salle d'animation et de l'église pour 958.80 € TTC.

Remplacement Cathy AUGER

Madame Laurence DESBLANS est retenue pour remplacer Mme Cathy AUGER au poste d'adjoint d'entretien.

M. le Maire prendra l'arrêté d'embauche correspondant.

Demande de M. Alexandre DUPOUTS d'emprunter la traversée du trottoir pour accéder aux chambres de l'hôtel réservées aux personnes handicapées

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de M. Alexandre DUPOUTS Exploitant de l'hôtel Chez Léonie :

- autorise M. Alexandre DUPOUTS à emprunter la traversée du trottoir placé sur le domaine public pour accéder de la Rue René Vielle aux chambres de l'Hôtel Léonie réservées aux personnes Handicapées
- précise que cet accès est uniquement autorisé pour les Personnes Handicapées ou à Mobilité Réduite et qu'il est absolument interdit aux autres usagers d'emprunter ce passage
- rappelle que le passage des piétons reste prioritaire sur ce trottoir qui relève du domaine public
- précise que toutes dégradations constatées sur le trottoir seront à la charge de l'exploitant hôtelier.

M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté d'autorisation correspondant.

Modification du régime indemnitaire à compter du 01 mars 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale

VU le décret relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et l'arrêté interministériel fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

VU le décret relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés et l'arrêté interministériel fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2013,

CONSIDERANT les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le régime indemnitaire existant comme suit :

Indemnité d'Administration et de Technicité :

Bénéficiaires :

- cadre d'emplois des Adjoints Techniques
 - ✓ Taux moyen annuel : 1 797.29 €. Valeur au 01/03/2015 avec un coefficient égal à 4.
- cadre d'emplois des Agents de Maîtrise
 - ✓ Taux moyen annuel : 1 878.64 €. Valeur au 01/03/2015 avec un coefficient égal à 4.
- ❖ Suppression de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour le cadre d'emplois de Secrétaire de Mairie, à compter du 01 mars 2015.
- ❖ Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- ❖ Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires.
- ❖ Les agents non titulaires percevront la prime prévue pour le cadre d'emplois correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires.
- ❖ Ces indemnités seront versées mensuellement
- ❖ Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.
- ❖ La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 18 novembre 2013 à compter du 01/03/2015.

Délibération passant le poste de secrétaire de mairie à temps complet (35h hebdo) à compter du 01/03/2015

M. le Maire expose à l'assemblée que les changements d'organisation du travail après le renouvellement du Conseil Municipal ont engendré une augmentation de travail pour le poste de secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Après en avoir délibéré, décide :

- de porter à temps complet soit 35 heures

hebdomadaires la durée de travail du poste de secrétaire de mairie

- la présente délibération prendra effet à compter du 01 mars 2015

Questions diverses

Voirie communale et vicinale

- Etat de la Route Nicolas

M. Lionel Lafargue fait part de remarques reçues de M. Jean-Guy LAMOTHE au sujet de l'entretien de la Route Nicolas, pas assez entretenue et pourtant très fréquentée par les curistes.

La Commission Espaces Verts se rendra sur place pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

M. Michel BRETHERS pense que des travaux d'aménagement des bas-côtés sont nécessaires au niveau des anciens thermes Nicolas. La commission de la voirie ira voir sur place.

- **Un stock d'enrobé à froid** a été laissé à disposition de la commune par la SNATP qui vient de terminer la réfection du réseau assainissement route d'Aire.

Les employés communaux devront surveiller la voirie afin de reboucher régulièrement tous les trous et affaissements qui se forment après travaux et avant réfection par enrobé à chaud des zones abîmées dans le courant de l'été. Il en est de même pour l'ensemble de la voirie de la commune communale et vicinale.

Bâtiments

- Agrandissement de la zone de cuisson extérieure à la salle d'animation. Comme déjà évoqué, il est rappelé que la zone couverte pour faire cuire les

grillades, derrière la salle d'animation, est trop petite. Il convient de réfléchir à un agrandissement de la partie couverte dès que possible. La commission des bâtiments y réfléchira.

- La porte d'entrée du cabinet médical est en commande et sera donc remplacée.

- Il y a des infiltrations importantes au niveau de la porte d'entrée des cuisines de la salle d'animation. Il faut faire appel à un étanchéiste afin de résoudre ce problème au plus tôt.

Salle d'animation

Le Conseil Municipal décide de prêter gratuitement la salle d'animation à l'Association caritative Jean Blanc d'Urgons pour leur exposition annuelle.

Compte-rendu de la réunion avec les agents communaux et le Maire

M. le Maire a réuni les employés techniques communaux pour faire un point sur le travail réalisé et à réaliser ainsi que sur les besoins en matériel et autres.

Plusieurs points ont été abordés dont un des principaux : l'achat d'un microtracteur.

Les employés ont développé différents arguments prouvant la nécessité d'un tel équipement. En particulier, le parc reste inaccessible dans la plupart des endroits avec le tracteur ordinaire. L'achat d'un micro tracteur équipé d'une barre de coupe permettrait également de doubler le temps de tonte des espaces verts.

Le Conseil Municipal a bien entendu et compris ces arguments. Des devis ont été faits et l'achat a été inscrit au budget 2015.

Séance du 30 mars 2015

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHERS, Nicole BRETHERS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Vote des Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses

membres, de reconduire les taux d'imposition des 3 taxes communales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) votés en 2014. Compte-tenu des bases communiquées par l'Administration Fiscale pour l'exercice 2015, le calcul du produit attendu 2015 est arrêté comme suit :

Impôt	Bases 2015	Taux 2015	Produit 2015
Taxe Habitation	352 800 €	17.88 %	63 081 €
Foncier Bâti	571 000 €	15.79 %	90 161 €
Foncier Non Bâti	23 300 €	59.98 %	13 975 €
			167 217 €

SYDEC Assainissement

Réfection du réseau assainissement de la route d'Aire

Les travaux de réfection du réseau assainissement, route d'Aire, sont terminés et réceptionnés. La voirie a été réparée provisoirement et les travaux définitifs seront réalisés dans le courant de l'été.

Annulation de la décision de facturation multiple des logements locatifs

A la suite des réclamations faites par M. le Maire, le SYDEC a annulé sa décision de facturation multiple des logements locatifs touristiques.

Régularisation de la facturation des abonnés assainissement

M. le Maire a demandé au SYDEC de lui communiquer la liste des abonnés assainissement facturés afin de régulariser toutes les erreurs (oubliés ou facturés à tort) et de rendre équitable et juste la facturation de ce service. Il s'avère qu'une trentaine d'abonnés ne sont pas facturés par le SYDEC et parfois depuis plusieurs années. La régularisation va être faite dès le prochain relevé.

Par la suite, la mairie d'Eugénie effectuera un contrôle régulier afin d'éviter que ces erreurs ne se reproduisent.

Convention pour l'entretien de la station d'épuration s'engager plus en avant.

Budget principal de la commune, exercice 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par M. le Maire, poste par poste, et adopte, à l'unanimité, le budget communal 2015 qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Investissement	193 604.33 €	193 604.33 €
Fonctionnement	622 153.17 €	622 153.17 €

La convention signée en 2008 entre le SYDEC et la Commune et portant sur l'entretien de la station d'épuration par les employés communaux a été dénoncée.

La nouvelle convention sera basée sur un taux horaire d'intervention de 48.00 € avec une moyenne d'heures travaillées de 52 heures par an.

La facturation sera faite sur la base des heures réelles travaillées.

Pétition pour élagage des platanes, route d'Aire

Une pétition signée par les riverains de la route d'Aire attire l'attention de la mairie sur le danger présenté par les platanes situés très près de leurs habitations. L'entreprise Tursan Adour Elagage a été contactée début mars pour effectuer un devis d'élagage, abattage et broyage de branches. Les travaux sont commandés et devraient être réalisés très prochainement.

Demandes d'emplacements abonnés sur le marché

Aucune place « abonné » n'étant disponible pour le moment, le Conseil Municipal ne peut donner une suite favorable aux demandes supplémentaires.

Choix des couleurs pour la peinture des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de couleurs de peinture faites par l'architecte rencontré, semaine dernière, avec M. GUERARD et la commission communale des Bâtiments.

Le Conseil Municipal, pour la plupart des membres, approuve ces propositions et souhaite maintenant connaître l'avis de M. et Mme GUERARD avant de

Principaux postes de dépenses de fonctionnement :

Chap. 011 – Charges à caractère général	184 667 €
Chap. 012 - Charges de personnel	213 648 €
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	38 753 €
Chap. 66 – Charges financières (intérêts)	50 090 €
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	95 433 €
Chap. 023 – Vir. à la section d'investissement ..	18 578.13 €

Principaux postes de recettes de fonctionnement

Chap. 70 – Produits des services du domaine	3 201 €
Chap. 73 – Impôts et taxes	33 9735 €

Chap. 74 – Dotations, subvention	153 440 €
Chap. 75 – Revenu des immeubles	12 230 €
Chap. 013 – Atténuations de charges	16 550 €
Chap. 002 – Report à nouveau	84 444 €

Principaux postes de dépenses d'investissement

Chap. 16 – Charges financières capital	79 463 €
Chap. 204 – Emprunts SYDEC	8 613 €

Opérations d'équipement (ordinateur portable, débroussailleur, désherbeur thermique, monobrosse, opération signalétique voirie, réhabilitation du circuit mémoire des eaux, microtracteur + tondeuse, paysagement Rue Vielle)

	41 560 €
--	----------

Principaux postes de recettes d'investissement

Chap. 10 – FC TVA et TLE	151 907 €
Chap. 13 – Subventions d'Equipement	8 219 €

Séance du 27 avril 2015

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Céline BRETHERS, Nicole BRETHERS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.
Absent excusé : M. Lionel LAFARGUE

Point sur les travaux en cours

Salle d'animation

- Les travaux de peinture de la salle d'animation ont commencé. Un devis complémentaire a été établi par l'Entreprise LABAT pour peindre également la façade de la salle du côté intérieur des arènes. Le Conseil Municipal accepte ce devis de 3 092 € TTC et passe commande pour que ces travaux soient réalisés en suivant.
- Le Conseil Municipal décide également de faire poser une grille afin de sécuriser la fenêtre non protégée des cuisines de la salle d'animation.

Signalétique

- La pose des panneaux est bien avancée. Une réunion avec le responsable voirie de l'UTD de Saint-Sever est programmée afin de faire un point. Certains panneaux seront peut-être échangés car trop petits ou incomplets. La pose de panneaux indi-

Budget 2015 du Local Commercial BARBE

Le budget 2015 du Local Commercial BARBE est adopté à l'unanimité ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	9 530.53 €	9 530.53 €
Fonctionnement	18 253.71 €	18 253.71 €

Questions diverses

Les travaux de pose de la signalétique de déviation de la circulation, stationnement et zone « 30 » dans le bourg débuteront courant de la semaine prochaine.

quant les parkings depuis le centre du bourg sera également étudiée.

- Une réflexion sera aussi engagée pour voir comment inciter du mieux qu'il se peut les piétons à utiliser les voies qui leur sont réservées.

Matériel et divers

- Le tracteur John Deere a été livré semaine dernière.
- Les placards prévus pour aménager la salle à l'étage de la mairie sont en commande.

Terrain communal E 222 près du lotissement Les Vergnes

M. Philippe Lafitte, géomètre, a réalisé une esquisse d'aménagement du terrain communal E 222 en lotissement de 4 lots :

- 1 897 m² dont 1 000 m² environ non constructibles,
- 800 m²,
- 847 m²
- 776 m².

Le Conseil Municipal approuve ce projet d'aménagement de la parcelle en lotissement de 4 lots et mandate M. Lafitte pour établir le dossier de demande de permis de lotir.

Agenda accessibilité

Le coût définitif de rédaction de l'agenda accessibilité est de 2 952 € pour notre commune.

L'abribus, le local ACCA et la salle des associations à La Poste ne seront pas intégrés à cet agenda.

Travaux SYDEC ELEC

Le SYDEC a étudié l'intégration du réseau d'éclairage public situé au fond du parking des thermes dans le réseau SYDEC. Les anomalies repérées seront corrigées avant intégration.

Un devis est en cours de réalisation par le SYDEC pour la pose d'un poste d'éclairage supplémentaire entre la salle d'animation et la route de Mounon.

Questions diverses

- Madame Céline BRETHOUS fait un **compte-rendu de la dernière commission scolaire**. Il est à noter que les effectifs de l'école d'Eugénie progressent régulièrement depuis 2011. A ce rythme, la Communauté des Communes devra peut-être réfléchir sur l'aménagement d'une classe supplémentaire dans les années à venir. Des modifications ont été apportées sur le mode de facturation des repas de cantine.

A partir de rentrée de septembre 2015, le prix des repas passera à 2.90 €.



Séance du 29 mai 2015

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Lionel LAFARGUE, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absent excusé : Mme Céline DUMARTIN

Risque inondation de la commune d'Eugénie

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire communal, il convient de prendre en compte tous les risques et en particulier celui de l'inondation.

Les services de l'Etat saisis par délibération du 27 octobre 2014 pour la mise en œuvre un PPRI (Plan

Prévention Risque Inondation) n'ont toujours pas donné de réponse. M. le Maire a relancé M. Vigneron, Directeur Départemental Territoires et Mer Landes et une réunion est programmée le 04 juin pour avancer sur ce point.

Salon des antiquaires 2015

M. GAUSSERAN a fait une demande de réservation de la salle d'animation pour y organiser le salon 2015 des antiquaires, durant le week-end du 30 octobre au 01 novembre 2015. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer la convention correspondante moyennant un loyer de 750 €.

Nouvelle tentative de cambriolage de la salle d'animation

La salle d'animation a fait les frais d'une nouvelle tentative de cambriolage. Les locaux n'ont pas pu être ouverts mais une fenêtre a été sérieusement dégradée au pied de biche. Les locaux de l'ACCA ont par contre été visités et des alcools ont été volés.

Un dépôt de plainte a été déposé auprès de la gendarmerie qui a relevé empreintes digitales et autres indices. Le Conseil Municipal décide de sécuriser l'entrée des cuisines par la pose d'un rideau de fer.

Règlement portant sur l'utilisation de la salle d'animation

Changement des clés

Toutes les clés de la salle d'animation ont été remplacées et de nouvelles règles sont mises en place pour le prêt de celles-ci. Une clé est confiée, de façon permanente, à l'animateur Nuno DE FREITAS, à l'agent chargé de l'entretien des locaux Laurence DESBLANS, aux employés municipaux ateliers et à la Présidente de ESN Babeth LUCMORT. Les clés remises sont attribuées personnellement et ne peuvent être prêtées à des tiers. La salle devra être obligatoirement fermée en dehors des animations. Toute autre personne ou association désirant utiliser la salle d'animation devra récupérer la clé auprès de la mairie, soit par le biais du secrétariat ou, en cas de fermeture, auprès du maire ou d'un adjoint, contre signature lors de la sortie et de la remise de la clé.

Utilisation et nettoyage des locaux

Il est rappelé que la salle d'animation et les cuisines sont mises à disposition des associations locales, gratuitement.

En contrepartie, les utilisateurs doivent impérativement respecter quelques règles primordiales :

- Les clés doivent être retirées et restituées à la Mairie comme précisé ci-dessus et non auprès des employés communaux
- Chaque association se doit de rendre les locaux propres. Dans le cas contraire, les responsables associatifs seront rappelés pour nettoyer ou bien les heures de ménage effectuées par la collectivité seront facturées.

M. le Maire insiste sur l'importance de respecter cette nouvelle réglementation et en appelle à la responsabilité de chacun.

Travaux d'aménagement de la salle à l'étage de la mairie

Les portes de placard et le parquet seront livrés semaine prochaine et la pose du parquet qui interviendra en suivant, sera réalisée par des élus bénévoles.

Cession de l'actif mobilier de la supérette à la commune

Par ordonnance du 22 mai courant, le Tribunal de Commerce a donné son accord pour une cession amiable de l'actif mobilier dépendant de la liquidation judiciaire de Mme Carole REDER, Supérette d'Eugénie, au profit de la mairie d'Eugénie moyennant la somme de 2 500 € TT. M. le Maire est chargé de procéder au paiement de ladite somme.

Bail de location du cabinet médical-pédicure

Sur la demande conjointe de Monsieur François SZABO et Agnès DE BRISIS, le Conseil Municipal décide :

- de résilier le bail de location du cabinet médecine-pédicure ayant pris effet au 01/03/2015
- d'établir deux baux de location à compter du 01/09/2015, à savoir :

- ✓ un bail souscrit avec M. François SZABO pour une superficie de 45 m² à usage de cabinet médical et deux places de parking, pour un loyer mensuel de 400 €, charges non comprises
- ✓ un bail souscrit avec Mme Agnès DE BRISIS pour une superficie de 45 m² à usage de cabinet pédicure et deux places de parking, pour un loyer mensuel de 400 €, charges non comprises.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour établir et signer les contrats de bail correspondants.

SYDEC Eclairage Public Rural – Pose d'un éclairage supplémentaire pour accès à la salle d'animation

Après avoir pris connaissance du dossier établi par le SYDEC pour la pose d'un candélabre supplémentaire pour éclairer l'accès de la salle d'animation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis établi dressé par le SYDEC établi ainsi :

- Montant estimatif TTC 4 054 €
 - TVA pré financée par le SYDEC 634 €
 - Montant HT 3 420 €
 - Subvention SYDEC 2 189 €
 - Participation communale 1 231 €
- Décide que la part communale de 1 231 € sera payée sur fonds libres, budget 2015
- Charge le SYDEC de réaliser les travaux
- Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.

Travaux voirie 2015

Les travaux voirie ont été programmés par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et seront réalisés ainsi :

- Ouvrages : 2^{ème} quinzaine de Juin
- Voirie : dernière semaine de juillet

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : répartition du prélèvement et du versement entre l'EPCI et les communes membres

M. le Maire rappelle les dispositions des articles L.2336-3 et L2336-5 du CGCT précisant que l'attribution du FPIC revenant à chaque ensemble intercommunal est répartie entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale défini au III de l'article L. 5211-30, puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes, mentionné aux III et IV de l'article L. 2334-4, et de leur population.

Toutefois, par dérogation, l'attribution peut être répartie par délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple. M. le Maire rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} juin 2015 décidant à l'unanimité d'une répartition dérogatoire libre du FPIC fixée comme suit :

	Prélèvement 2015	Reversement 2015	Solde 2015
communes			
communauté de communes	89 882	294 177	204 295
total	89 882	294 177	204 295

La répartition proposée permettrait à la communauté de communes de disposer de 92 746 € de recettes supplémentaires en 2015 (équivalant à la part qui reviendrait aux communes dans le cadre d'une répartition de droit commun).

En effet, lors de la conférence des Maires du 3 avril 2015 et de la CLECT réunies le 3 décembre 2014, il a été convenu que la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » ne serait pas financé par un transfert de charges des communes vers l'EPCI mais par une affectation intégrale du FPIC (prélèvement et versement) à la communauté de communes. L'augmentation du solde positif au bénéfice de la communauté de communes devant permettre de financer le coût d'élaboration des documents d'urbanisme.

Cette disposition pourra être prolongée en 2016 de façon à prendre en compte la totalité des dépenses réellement exécutées et la prise en compte des subventions définitives.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.2336-3 et L2336-5 du CGCT;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2015 relative à la répartition du FPIC pour l'année 2015 ;

Le rapport de M. le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'une répartition dérogatoire libre du FPIC fixée comme suit :

	Prélèvement 2015	Reversement 2015	Solde 2015
communes	0	0	0
communauté de communes	89 882	294 177	204 295
total	89 882	294 177	204 295

Adhésion au Service Application du Droit des Sols de l'ADACL

Vu l'article 134 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) en date du 24 mars 2014 ;

Vu l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes ;

Vu l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes communes compétentes appartenant à des EPCI de 10 000 habitants et plus ;

Vu les articles R.423-15 et R.410.5 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires ;

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales ;

Monsieur le Maire expose,

Face au retrait de la DDTM en matière d'instruction des autorisations des droits des sols à compter du 1^{er} juillet 2015, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales crée un service Application du Droit des Sols (ADS).

Ce service instruira à compter du 1^{er} juillet 2015 les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme d'information (CUa), les certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) et les déclarations préalables.

Le coût du service Application du Droit des Sols sera couvert par les communes adhérentes.

Le financement sera basé pour moitié sur un critère de population et l'autre moitié en fonction du nombre d'actes pondérés instruits durant l'année n-1, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'ADACL.

Annuellement, dans le cadre de l'élaboration de son budget, l'ADACL informera les communes du coût du service et adaptera le barème en conséquence.

L'adhésion de la commune à ce service ADS de l'ADACL ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Une convention entre la commune et l'ADACL pour

l'instruction des demandes d'Autorisations d'Occupation des Sols, ci-jointe, précise le champ d'application, les modalités de fonctionnement et de financement, les obligations et responsabilités de chaque partie ainsi que les modalités d'intervention en cas de recours gracieux ou contentieux. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver la convention entre la commune de Eugénie-Les-Bains et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols

D'autoriser le maire à signer ladite convention,

D'autoriser le Maire à engager les dépenses afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Gardiennage pour les fêtes patronales

Le Conseil Municipal décide de faire intervenir une société de gardiennage le vendredi et samedi soir des prochaines fêtes patronales. Des devis seront demandés à plusieurs sociétés.

Travaux d'entretien des bâtiments communaux

M. le Maire demande à la commission communale des bâtiments de se réunir afin de recenser les travaux d'entretien de bâtiments à réaliser prochainement et, en particulier, sur le bâtiment Poste-Ancien Camping.

Collecte des encombrants

Les agents communaux ont été sollicités par des habitants de la commune pour les débarrasser d'encombrants.

M. le Maire rappelle que la commune n'assure pas ce service et qu'elle ne peut donc répondre favorablement à ces demandes. Il précise que si un tel service venait à être mis en place, il faudrait qu'il soit équitable pour tous les Eugénois, en fonction des besoins plus ou moins importants de chacun, donc payant puisque financé par les impôts des Eugénois. Une réflexion sera menée à ce sujet.

Projet de minigolf

Les demandes d'aides financières ont été effectuées auprès des diverses administrations sur la base d'un coût de 62 000 € HT. A ce jour, les subventions suivantes ont été attribuées :

- Réserve parlementaire Sénat M. J-L CARRERE ..
..... 5 000 €
- DETR Etat : 18 862 €
- Département des Landes Service Tourisme
..... 11 443 €

Par ailleurs, l'Association Eugénie Santé Nature participera à hauteur de 15 000 €.

Le Conseil Municipal décide de faire appel à M. SICHERE, architecte, pour monter un dossier technique et financier pour l'aménagement de la place devant les arènes ainsi que du minigolf pour lequel l'emplacement reste à déterminer.

Achat de matériel pour la cuisine de la salle d'animation

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de 3 échelles de restauration avec grilles pour la salle d'animation.

Questions diverses

- Signaler les toilettes des arènes
- Rappeler l'UTD de St-Sever pour la reprise de la RD 11 vers le carrefour RD11/rte Nicolas
- Relancer le Parc Départemental pour le traçage des passages piétons (église et voie ferrée), stops et emplacements handicapés et taxis
- Déplacer certains conteneurs dans le bourg (route de la poste et route de Mounon) et paysager ces emplacements
- Rappeler aux usagers que les conteneurs privés doivent n'être placés sur la voie publique ou sur les trottoirs que le temps de la collecte. Un contrôle sera fait et les personnes concernées seront contactées pour remédier à ce problème.

LES INFORMATIONS COMMUNALES

TRAVAUX REALISES

Lors des dernières élections municipales, nous nous étions engagés à réaliser des travaux « d'entretien » des bâtiments et infrastructures existants.

Les façades extérieures de la salle d'animation, de l'ancienne Mairie et des arènes ont retrouvé une nouvelle jeunesse.



Les parents d'élèves du groupe scolaire, les eugénois, les curistes, les touristes vont dorénavant pouvoir profiter d'**un nouveau parking ombragé** aménagé sur l'aire de l'ancien camping municipal.



Sécurisation du village

Afin de sécuriser la traversée de notre village, plusieurs aménagements ont été réalisés :

Une **zone 30 km/h** est créée sur l'ensemble du centre-bourg

Le mercredi matin (jour de marché), un **sens unique** a été mis en place. Les véhicules arrivant depuis la route de GEAUNE devront prendre la déviation via la route d'Aire et la route de la Poste et les véhicules venant de la route de GRENADE SUR L'ADOUR traverseront la rue René Vielle.



Des refuges ont été réalisés pour permettre un court arrêt dans la rue principale (devant la Pharmacie, Office de Tourisme, ...).



NAISSANCES

Constance HEURTEBIZE : née le 17 janvier 2015 (Adeline BRETHOUX et Cyril HEURTEBIZE)

Loïs, Philippe RAFFAULT : né le 18 juin 2015 (Camille BRETHES et Julien RAFFAULT)

FETE DES MERES

Le 30 mai 2015, lors de l'apéritif servi à l'occasion de la fête des mères, nous avons eu le plaisir d'honorer une maman : Adeline BRETHOUX.



Cet apéritif a eu un franc succès, avec un buffet très apprécié par les convives.

Vivement l'année prochaine....



AMICALE « LES SOURCES »

AVIS DE RECHERCHES.....

C'est dans une vaste opération de recherche que se lance l'Amicale « Les Sources » auprès de vous tous, Eugénoises et Eugénois...

Il y 4 années nous avons essayé de retracer la naissance de notre village par un film, pour le tournage duquel, près d'une centaine d'habitants participèrent ... avec talent. Il serait intéressant, aujourd'hui, nous semble-t-il, de retracer l'histoire de notre cité par une exposition permanente de photos, de documents, d'articles de journaux, etc qui seraient exposés à la Mairie. Vaste opération qui ne pourra se concrétiser sans l'aide de vous tous.

Nous appelons donc, à une large mobilisation de toutes les familles possédant dans le fond des armoires des souvenirs de notre histoire : photos de classe, de sport, de spectacles, d'évènements sociaux, coupures de journaux. Ces documents seront scannés et, bien sûr, vous seront rendus.

Nous pourrions ainsi « graver dans le marbre » le passé retrouvé d'Eugénie-les-Bains et ce, avec l'aide irremplaçable de la mémoire des personnes âgées qui sont encore auprès de nous.

Cherchez donc dans vos greniers, dans vos tiroirs des membres de notre Amicale vous rendront visite afin de collecter le plus possible de souvenirs (même oraux). Nous savons que nous pouvons compter sur votre étroite collaboration.

La photo ci-dessous (prêtée par Marie-Claude Garcia, représentant de nombreux Eugénois, est un exemple de l'intérêt certain que nous apporterait une telle exposition.

J-Cl. Lafargue

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS EUGENOIS – ASLE

FETE DU SPORT

DIMANCHE 12 JUILLET / MARDI 14 JUILLET 2015

DIMANCHE 12 JUILLET

Randonnée cyclotouriste / 4 circuits 38 – 52 – 72 – 84 kms : départs à partir de **08H00**

Randonnée VTT / 3 circuits 25 – 35 – 45 kms : départs à partir de **08H30**

Randonnée pédestre guidée / 2 circuits 8 – 14 kms : départs à partir de **08H30**

Randonnée équestre / circuit balisé de 28 kms : départ à partir de **08H30**

Initiation au tir à l'arc (dans les arènes avec les Archers du Born de Mimizan) : à partir de **10H00**

12H00 remise des récompenses

13H00 REPAS SUPER AMBIANCE

FERIA !!!!

Animé par la banda « Los Alegres » de SAINT-SEVER

Menu : Salade des cyclos – Magret de canard / Frites – Salade /
Fromage – Glace

Café / TURSAN rouge et rosé

Adultes 15€ - Enfants 6 à 12 ans 10 €

Retransmission de l'étape
du tour sur écran géant
VANNES – PLUMELEC

MARDI 14 JUILLET

20H00 PLATEAU REPAS

Menu : Rillettes de canard / Crudités – Confit de canard / Piperade – Salade / Fromage – Glace
Café – Vin

Adultes 13 € - Enfants 6 à 12 ans 8 €

20H30 GRANDE SOIREE DANSANTE GRATUITE

Animée par l'orchestre « TRADITION MUSETTE »

Inscriptions pour les repas auprès de l'Office de Tourisme d'Eugénie-les-Bains

EUGENIE SANTE NATURE – ESN

Depuis le début de la saison notre association a déjà mené de nombreuses actions pour le plaisir de tous. Revenons en images sur quelques évènements :

Le dimanche 15 mars, un public toujours plus nombreux est venu applaudir et soutenir le groupe des P'tits baigneurs (prochain RDV, le samedi des fêtes d'Eugénie, les p'tits baigneurs mettent le foulard!)



Le samedi 2 mai, nous avons encore dû pousser les murs pour accueillir nos amis du théâtre de Renung.

La 4^{ième} édition de la journée Jardins et Peinture du lundi de Pentecôte a été couronnée d'un franc succès : 250 repas vendus, pas une goutte de pluie (et ce n'était pas gagné!!), des exposants de qualité toujours plus nombreux, une buvette vidée, 200 personnes ont assisté à la conférence de Jean Thoby qui était offerte par notre association, 20 peintres en compétition, cette journée est devenue un véritable rendez-vous. Nous en profitons pour remercier encore et toujours toutes les personnes qui nous ont aidés dans l'organisation de cette journée.





Concours Eden :

Sur l'initiative et le pilotage de Julie Dupouts Responsable de l'office de tourisme, nous avons constitué une équipe de quelques membres de notre bureau pour monter un dossier et participer au concours annuel Européen Eden organisé par Atout France. Le thème de cette année était tourisme et gastronomie. Après des heures de concertation et de rédaction, notre dossier a pris forme. Quelle fût notre surprise quand nous avons appris que nous étions sélectionnés pour participer à la finale !

C'est donc une équipe réduite mais très motivée qui est allée à Paris pour présenter la destination : « Eugénie-les-bains, la gastronomie qui fait du bien. »

15 destinations étaient en finale, nous n'avons malheureusement pas gagné ce jour-là, mais ce travail en équipe nous a apporté pleins d'idées pour l'animation et la promotion de notre village.

Pour ces 3 prochains mois, nous avons encore du travail mais vous pouvez déjà noter dans vos agendas :

Lundi 13 juillet : **Changement de rendez-vous : Journée jeux et feu**

A partir de 16h, nous donnons rendez-vous aux enfants et à leurs parents pour un goûter offert et des jeux organisés dans les jardins.

Buvette et restauration rapide (sandwichs et frites) au menu, vidéo-projection d'un dessin animé pour les enfants.

A partir de 19h, soirée karaoké spéciale chansons françaises sous les chapiteaux et à **23h le Spectacle Pyrotechnique sur les bassins.**

Le programme détaillé sera disponible d'ici quelques jours à l'office.



Le mercredi 19 août : notre habituel marché de nuit artisanal avec le repas proposé par les producteurs locaux.

Vous pouvez, bien sûr, retrouver toutes les dates de concerts et soirées sur notre programme d'animation disponible à l'office de tourisme ou en nous suivant sur notre page **Facebook: Eugénie-les-bains animation**

Jeux et Feu d'Eu' Génie

Laissez vous séduire par la magie
d'Eugénie les Bains

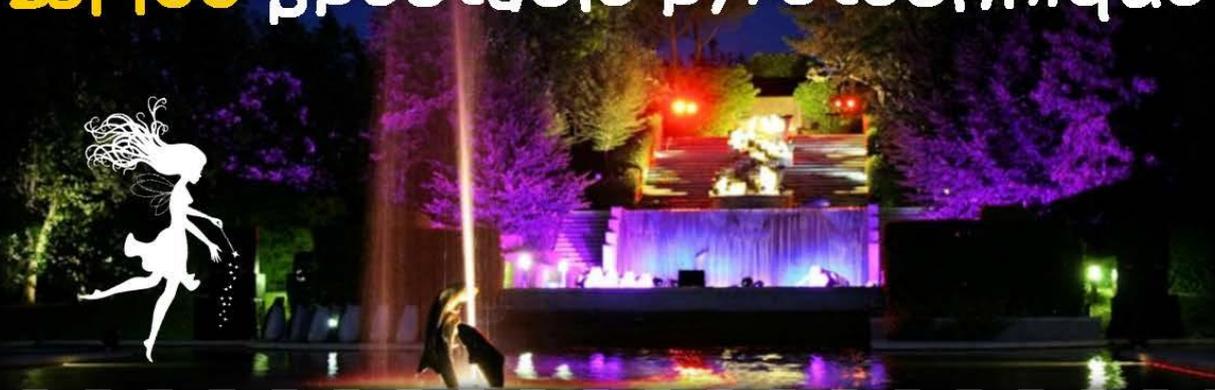
Lundi 13 juillet

- De 16h à 16h30 Goûter offert par la biscuiterie Poulit
Maquillage, Jeu de piste, balade en calèche et jeux pour tous
- A partir de 19h Buvette et restauration rapide
Vidéo projection d'un dessin animé
Karaoke géant
- 21h30 Visite aux flambeaux
- 22h30 Lâcher de lanternes



Plus d'infos : 05.58.51.13.16

23H00 Spectacle pyrotechnique



Gagnez un repas pour 2 à la Ferme aux Grèves

Nom :

Téléphone :

Nombre de personnes présentes adultes : Enfants :

Mail :

Tirage au sort du gagnant le lundi 13 juillet après le feu, coupon à déposer dans l'urne à la buvette,
Un seul bulletin par famille

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE EUGENOISE

VOICI L'ETE !

... et déjà l'année de la gym se termine.

Elle aura apporté son lot de changements :

- notre animatrice professionnelle a interrompu son travail pour donner naissance à son bébé. C'est Cathy Duong (autre professionnelle) qui l'a remplacée efficacement et avec dynamisme.
- Nous avons changé le style de notre repas d'octobre. De la poule au pot, nous sommes passés à un repas local. Nos fournisseurs Eugénois nous ont gâtés. Merci à Josette, Damien et Jean Pierre. Leurs produits frais et de qualité ont composé un repas très apprécié par tous. Nous n'oublions pas l'aide précieuse de Solange et d'Henri en cuisine. Les Eugénois sont venus nous rejoindre nombreux. Merci à tous pour votre amicale fidélité.

Nous voici donc en été. Nous avons repris nos chaussures de marche et profitons des belles balades dans notre campagne fleurie les mardis soirs.

Le temps des vacances s'approche. Nous souhaitons que ce temps de repos soit des plus heureux, des plus réparateurs pour chacun de vous.

Il est trop tôt pour penser à la rentrée...

Pourtant, le mardi 15 septembre, la gym eugénoise reprendra son activité sportive en salle. Notre animatrice, Stéphanie, nous rejoindra avec de nouvelles idées et de nouvelles techniques. Pensez-y, cela peut être une bonne manière de prolonger l'activité estivale, afin de vous maintenir en bonne forme.

A bientôt donc... et BONNES VACANCES.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES GROUPE SCOLAIRE BBCES – APE

Déjà une année scolaire de plus qui s'achève...

L'A.P.E. du groupe scolaire regroupant les communes de Bahus-Soubiran, Buanes, Classun, Eugénie-les Bains et Saint-Loubouer vous fait part des différentes actions menées durant l'année.

Les animations habituelles ont été reconduites à savoir :

Le loto

Il a eu lieu à BUANES le 22 novembre 2014 et a connu un beau succès.

Le goûter de Noël

A l'issue du spectacle de Noël de l'école du 19 décembre 2014, un goûter a été offert à tous les enfants et parents présents.

La vente de tickets de tombola

Durant le mois de mars, les enfants se sont improvisés vendeurs pour vendre des tickets de tombola et de nombreux lots ont été distribués aux gagnants.

Le Carnaval

A l'issue du Carnaval du 20 mars 2015, un goûter a été offert aux enfants et aux parents présents.

Le Jardin potager et floral : les plants et fleurs ont été livrés le lundi 18 mai.

La Journée des fleurs et jardins à Eugénie-Les-Bains

Le lundi de Pentecôte du 25 mai 2015, l'APE a tenu un stand de ventes de gourmandises sucrées et salées fabriquées par les parents d'élèves. La vente a connu un franc succès tant pour la vente des gâteaux que la vente de tapas à l'heure de l'apéritif.

La Fête de l'école

La traditionnelle fête de l'école a lieu le 26 juin 2015. Le repas de l'APE clôturera le spectacle.

L'association a pour but de récolter des fonds afin d'aider l'école et les enseignants à multiplier les activités et sorties des enfants tout au long de l'année. En étroite collaboration avec la direction de l'école et les enseignants, l'argent récolté a permis d'acheter durant cette année scolaire permet

- d'acheter des :
 - des jeux de sociétés pour les temps périscolaires (garderie, récréations...),
 - les livres pour Noël,
 - du matériel de sport (ballons de foot, de hand, de volley et de basket, des chasubles, du matériel ping-pong, des cerceaux, des sifflets, des raquettes et des balles de tennis),
- de participer au financement de sorties scolaires (Palmeraie du Sarthou, Dame de Brassempouy, « Au Paradis du Papillon »), de bus pour les sorties sportives
- de participer au financement d'un intervenant pour la fête de l'école, ...

Le bureau

Le comité des fêtes est heureux de vous présenter le programme 2015.

Nous passerons d'ici quelques temps pour prendre vos inscriptions pour les repas. N'hésitez pas à faire le tour de vos proches et amis.

Une réunion pour la répartition des tâches aura lieu le Mardi 28 juillet à 20h30 à la salle d'animations.

EUGENIE - LES - BAINS

FÊTES PATRONALES

5 - 6 - 7 - 8 - 9 Août

2015



Mercredi 5 Août

20h30 : Conférence

sur la Course Landaise
animée par Didier Goeytes

(Triple Champion de France des Ecarteurs)

Présence de la ganadère Cathy Agruna

et d'autres acteurs de course landaise

Entrée Gratuite

Jeudi 6 Août

21h : Loto-Bingo

(à la salle d'animations)

doté de nombreux lots
Buvette - Pâtisseries - Sandwichs

Vendredi 7 Août

20h30 : Beefsteack*

Assiette d'Eugénie - Saumon / Mayo -

Entrecôte / Frites - Salade / Fromage

Glace - Café et Vins compris

Ad. 14 € - Enft. 8 € sur inscriptions

animé par FunBodeg'

Samedi 8 Août

9h : Départ des Randos

(sur la place)

Pédestre - Cyclo

12h : Repas* (sur la place)

15h : Pétanque

(ancien camping)

Concours sur invitation

15h-19h : Jeux pour tous

Jeux géants, Structures

gonflables pour

petits et grands

Animation
Gratuite

Mini Féria pour les enfants

19h : Repas et Animations

Au Bar Chez Léonie

et

Au Bistrot d'Eugénie

21h : Comédie Musicale

avec Les Petits Baigneurs

Salle d'Animations - Entrée Générale : 5 €

* Réservations au 05.58.51.13.16
avant le 03/08/15

Dimanche 9 Août

11h : Messe

animée par l'Harmonie des Petites Landes

Défilé dans la rue

12h : Apéritif concert

13h : Repas* (sur la place)

Menu : Pâté d'Oie en croûte et salade verte

Araignée de Porc grillée / Pommes de terre

sautées à la campagnarde

Salade Verte / Fromage

Roulé de génoise à la fraise

Café et vins compris

Prix : 15 € sur inscriptions

17h : Course Landaise

comptant pour le Challenge Landes-Béarn

Canadéria Armagnacaise - Cuadrilla Ch. Avignon

Participation de Rémi Lapos & Jean-Daniel Manceau

de l'Ecole Taurine de la FFCL

Musique : Harmonie des Petites Landes

Entrée générale : 13 € - Gratuit jusqu'à 18 ans

19h30 : Repas* (sur la place)

animé par le groupe WhyNotesBrassband

et Fun Bodeg'

Menu: Faux filet / Frites - Fromage - Glace - 1 verre de vin

Prix : 8€ sur inscriptions

23h : Feu d'Artifice

(sur les bords de la cascade)